



CLUB PALEONTOLOGIQUE ET MINERALOGIQUE DE L'ARMAGNAC
REGLEMENT 2ème SALON MINERAUX & FOSSILES DE CAZAUBON –
BARBOTAN LES THERMES

11 & 12 JUILLET 2026.

- 1- **CONDITIONS DE PARTICIPATION** : Cette manifestation est ouverte aux professionnels et aux particuliers. Le nombre d'exposants étant limité par la surface de la salle, les organisateurs se réservent le droit d'admission et de distribution des emplacements.
- 2- **DATES ET HORAIRES D'OUVERTURE** : 11 & 12 JUILLET 2026.
Pour les exposants : La salle sera ouverte le vendredi 10 Juillet de 14h00 à 19h00, le samedi 11 Juillet de 8h00 à 18h00, le dimanche 12 Juillet de 9h00 à 22h00. Le montage des stands devra être terminé à 10h00 le samedi matin, heure d'ouverture au public. Il est demandé aux exposants de ne pas remballer le Dimanche soir avant la fermeture au public prévue à 17h00. La salle devra être libérée le Dimanche soir à 22h00. Pour des raisons de sécurité, la salle sera fermée et gardée pendant les nuits du vendredi au samedi, du samedi au dimanche.
Pour les visiteurs : Les horaires d'ouverture au public sont le Samedi 11 Juillet 2026 de 10h00 à 18h00, le dimanche 12 Juillet 2026 de 10h00 à 17h00.
- 3- **LIEU DU SALON** : Salle Pole Economique et Culturel – Place Alban Dulhoste 32150 CAZAUBON.
- 4- **INSCRIPTIONS ET ATTRIBUTION DES STANDS** : Le prix de location est de 70 euros la table de 2,00 m (soit 35 € le mètre). (Seules les tables fournies par l'organisation seront autorisées, Les installations supplémentaires seront interdites en stand mais tolérées derrière le stand.) (Le couloir derrière les stands sera large, pour ceux qui le désirent nous pourrons mettre derrière le stand une table gratuitement, en faire la demande à la réservation.) (Pour ceux qui auront loués 3 tables pour 1 stand l'organisation offrira gratuitement une quatrième table en faire la demande à la réservation.) Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du bulletin d'inscription dûment signé et rempli accompagné des documents suivants : - Une copie de votre assurance responsabilité civile en cours de validité. - 1 chèque correspondant à la somme totale due (chèque encaissé après la manifestation). En cas de désistement avant la manifestation, le chèque sera rendu qu'en cas d'événement exceptionnel (maladie, accident, décès familial). Un justificatif vous sera alors demandé pour qu'un remboursement puisse être effectué. Il est interdit, sous peine d'expulsion de céder ou de sous louer sous aucun prétexte les emplacements.
- 5- **Organisation** : CPMA Club de Paléontologie et Minéralogie de l'Armagnac, Siège Social : Chez Monsieur LENTIN Alain, 4 Rue des Cornières 32440 Castelnau d'Auzan Labarrère.
- 6- **DOUANES ET SERVICES FISCAUX** : Nous attirons l'attention de tous les exposants sur la nécessité de se soumettre, lors du franchissement de la frontière aux formalités douanières concernant l'importation des minéraux, fossiles, pierres précieuses et autres. L'Association CPMA décline toute responsabilité. Seuls les exposants sont individuellement responsables dans l'éventualité d'infractions constatées par les services fiscaux et/ou douaniers. L'Association CPMA n'ayant ni les moyens, ni la compétence nécessaire pour contrôler les produits proposés à la vente ou à l'échange, elle ne pourra être tenue pour responsable d'actions frauduleuses ou illicites commises dans le cadre de la manifestation.
- 7- **SUPPORTS et CONTENU DES STANDS** : Le tissu de nappage couvrant les tables des stands doit être ignifugé et adapté au métrage loué et recouvrir le devant du stand. Ce tissu ignifugé doit être classé M1 avec certificat en cours de validité. Malgré la vérification par nos soins des tables louées, chaque exposant doit vérifier si les tables peuvent supporter le poids de la marchandise exposée et le bon

verrouillage des pieds pour les tables pliantes avant l'installation. La distribution électrique sera limitée à 100 Watts par mètres. Le non-respect des règles de sécurité engage la responsabilité de l'exposant. Les exposants sont tenus de préciser la nature des produits de leur activité principale exposés dans le salon sur le bulletin d'inscription (minéraux, fossiles, météorites, gemmes, bijoux). Les pierres décoratives, les minéraux travaillés, les pierres polies et les bijoux fantaisie sont acceptés mais ne doivent en aucun cas couvrir plus de 20 % du métrage loué. Nous rappelons aux exposants qu'il est strictement interdit d'exposer et de proposer à la vente : - Des minéraux de synthèse (bismuth, sulfate de cuivre, bichromate de potassium, alun de potassium,) (article R5162 de la Santé Publique) ; - Des concrétions de grottes ;- Des fossiles du Quaternaire provenant de France ;- Des objets manufacturés en plastique ou minéraux de synthèse.

Les minéraux colorés artificiellement, chauffés ou reconstitués, devront être clairement affichés-

Δ Il sera interdit de couvrir les stands durant les heures d'exposition et de quitter la salle avant l'heure de fermeture.

- 8- ASSURANCE : Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais, toute assurance couvrant les risques que lui-même et son personnel encourrent ou font courir à des tiers. L'Association CPMA décline toute responsabilité concernant les préjudices subis pour raison de vol, bris, vandalisme, incendie, explosion, destruction des échantillons ou du matériel d'exposition ou pour tout autre sinistre dû à un conflit ou évènement de quelconque origine. Durant toute la manifestation, les exposants sont responsables du montage, démontage et surveillance de leurs stands, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, bris et autres dommages.
- 9- VENTES minéraux & fossiles INTERDITES : Sur la chaussée à l'extérieur de l'exposition dans un rayon de 5km, durant la Manifestation.
- 10- Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera exclue de la Manifestation.
- 11- BULLETIN D'INSCRIPTION : Le bulletin d'inscription doit comporter la mention "**Lu et approuvé**", être daté et signé ce qui entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Tout bulletin renvoyé sans ces mentions sera considéré comme nul.
- 12- TOMBOLA : L'association assurera tout au long du salon des tirages de lots gratuits pour le public. Nous prévoirons l'achat d'un petit stock auprès des exposants et nous ferons aussi appel à votre générosité.

J'accepte les conditions de participation et m'engage à respecter le règlement :

Mention manuscrite (lu et approuvé) : Date :

Signature :

Libellez votre règlement au nom du CPMA.

**Courrier à retourner à Monsieur LENTIN 4, Rue des Cornières 32440 Castelnau d'Auzan Labarrère
Tél : 0603783915. Email : alain.lentin@gmail.com**

BULLETIN D'INSCRIPTION

2ème SALON MINERAUX FOSSILES de CAZAUBON BARBOTAN LES THERMES 11 & 12 JUILLET 2026- samedi 10h-18h / dimanche 10h-17h

Madame, Monsieur :

Représentant :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Fax :

Email :

Pour les professionnels N°SIRET/SIREN :

Réservation

Nombre de table DE 2,00 m : X 70,00€ =

Désirez vous gratuitement une table derrière votre stand : **OUI** - **NON**

Si votre Stand fait plus de trois tables louées, désirez-vous une quatrième table gratuite : **OUI** - **NON**

Vente (Rayez les mentions inutiles) :

- Minéraux **OUI** - **NON**
- Fossiles **OUI** - **NON**
- Pierres taillées, pierres moulées **OUI** - **NON**
- **20% du métrage total en Bijoux en pierres naturelles autorisés.**

Le Club ainsi que la Maison du Tourisme et du Thermalisme de Cazaubon assure la publicité de la manifestation, via la presse, la radio et les sites événementiels sur le web.

Sur place : Petite restauration, Sandwichs, Boissons, Café. -

Le Café et viennoiseries vous serons offert le samedi matin entre 8h et 9h30.

Paiement : Chèque intégralité de la réservation à l'ordre de CPMA (Encaissé après la manifestation).

Les chèques clients ne sont pas acceptés

Date limite de renvoi du courrier : le 01 Juillet 2026 au plus tard

Monsieur LENTIN Alain, 4 rue des cornières 32440 Castelnau d'Auzan Labarrère

Tél 0603783915. Email : alain.lentin@gmail.com

➔ Ce bulletin tient lieu de contrat d'engagement.

Mention manuscrite (« **lu et approuvé** ») : Date :

Signature :